



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2014

Original: français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-cinquième session

Compte rendu analytique de la 681^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 2 octobre 2014, à 10 heures

Président(e): M. Choi Seokyoung(République de Corée)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.5108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.14-18016 (F) 071014 081014



* 1 4 1 8 0 1 6 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Tchariè** (Togo) dit que le Togo abrite actuellement 21 000 réfugiés de 14 nationalités différentes, dont 600 Centrafricains. À l'issue d'une réunion tripartite entre le Ghana, le Togo et le HCR, tenue à Lomé, le 20 décembre 2013, le processus d'intégration locale des réfugiés ghanéens de 1982 et de 1994 au Togo et de retour des derniers réfugiés togolais se trouvant au Ghana a été enclenché. Le 19 décembre 2013, deux mémorandums d'accord avaient été conclus entre le HCR et le Togo pour délivrer aux réfugiés des titres de voyage conformes aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et des cartes d'identité sécurisées. En outre, au nom du Gouvernement togolais, M. Tchariè remercie le Gouvernement béninois d'avoir apporté des solutions durables à la situation des réfugiés togolais sur son territoire, ce qui a permis de fermer le dernier camp de réfugiés togolais le 26 septembre 2013.
2. **M. Muzenda** (Observateur du Zimbabwe) dit que le Zimbabwe accueille de nombreux demandeurs d'asile, dont la plupart viennent de la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique. Malgré les difficultés économiques qu'il connaît, le Zimbabwe abrite 8 742 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 88 % vivent dans le camp de réfugiés de Tongogara. Suite au déclenchement de l'épidémie d'Ebola, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a adopté, le 5 septembre 2014, une politique régionale de préparation et de riposte.
3. **M. Rizzo Alvarado** (Observateur du Honduras) dit que, à l'occasion de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les Présidents du Honduras, du Guatemala et d'El Salvador ont remis au Secrétaire général de l'ONU le plan de l'Alliance pour la prospérité du triangle du Nord (*Plan de la Alianza para la prosperidad del Triángulo norte*), dont le but est de créer les conditions nécessaires pour que les pays d'origine parviennent à un niveau de développement tel que l'on n'assiste plus à l'exode massif d'adultes et d'enfants vers l'Amérique du Nord.
4. **M. Bártolo** (Portugal) dit que le Portugal s'est engagé à participer à la réinstallation des réfugiés syriens dans le cadre de son programme national de réinstallation des réfugiés et qu'il s'est associé à l'objectif d'élimination de l'apatridie d'ici à 2024. Dans le cadre du programme de mesures de confiance au Sahara occidental, le Portugal organise depuis 2011 divers séminaires culturels, avec l'appui de toutes les parties concernées, afin d'accroître la confiance et la compréhension.
5. **M. Priezel** (Slovaquie) dit que la Slovaquie, qui est un nouveau membre du Comité exécutif, est très satisfaite de la coopération avec le bureau du HCR en Slovaquie dans le cadre du projet de centre de transit d'urgence, sur la base de l'accord conclu par le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Slovaquie, en vue de renforcer les activités de protection et de réinstallation.
6. **M. Aala** (Observateur de la République arabe syrienne) dit que la République arabe syrienne a toujours accueilli les personnes qui avaient besoin de protection, quelle que soit leur nationalité. Les besoins actuels de la Syrie en matière d'aide humanitaire sont pressants en raison des actions de groupes armés, soutenus de l'étranger, qui ont commis d'horribles atteintes aux infrastructures et institutions de l'État. Grâce à la coopération avec les Nations Unies et les institutions spécialisées, des efforts sont déployés pour que l'aide humanitaire parvienne à tous, sans discrimination. Pour résoudre la crise humanitaire liée à l'exil, il faut mettre un terme au soutien du terrorisme et s'employer à réconcilier les parties afin de rétablir la paix et les services de base de l'État. Le Gouvernement syrien œuvre pour assurer le retour de ceux qui souhaitent rentrer. M. Aala rappelle que les aspirations du peuple syrien ne peuvent être exprimées que par les Syriens, et non par des hordes barbares introduites dans le pays par l'Arabie saoudite et la Turquie, entre autres.

7. **M. Samba** (Observateur de la République centrafricaine) dit que la République centrafricaine s'efforce de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire, de protéger les communautés à risque, c'est-à-dire essentiellement les personnes de confession musulmane ou assimilée, contre les exactions, et de trouver des solutions durables à leurs problèmes. Malgré la crise, depuis janvier 2013, la Commission nationale pour les réfugiés et le HCR ont procédé au rapatriement volontaire de 6 283 réfugiés originaires de République démocratique du Congo. Les autorités s'emploient à relancer le processus de détermination du statut de réfugié, suspendu en 2010, grâce aux activités de renforcement des capacités des membres de la Commission de recours et de la Sous-Commission d'éligibilité. Avec le concours du HCR, elles s'emploient également à mettre en place une procédure simplifiée d'établissement d'un titre de voyage biométrique pour les réfugiés conforme aux normes de l'OACI. Beaucoup restant néanmoins à faire, M. Samba demande à la communauté internationale d'aider les autorités centrafricaines à mener des opérations au bénéfice des demandeurs d'asile et des réfugiés.

8. **M^{me} Jayasuriya Arachchige** (Observatrice de Sri Lanka) dit que Sri Lanka remercie le HCR pour l'appui qu'il lui a apporté dans le cadre du programme de réinstallation après un conflit. Comme l'a récemment souligné le Rapporteur spécial sur les personnes déplacées dans leur propre pays, le Gouvernement a beaucoup fait pour faciliter le retour ou la réinstallation de près de 760 000 déplacés internes. Bien qu'il n'ait pas signé la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, Sri Lanka accueille des réfugiés et des demandeurs d'asile et facilite l'action du HCR dans le cadre de l'accord conclu en 2006 sur la délivrance, par le HCR, de certificats aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, dont le nombre s'élève respectivement en 2014 à 1 606 et 321.

9. **M. Dzundev** (ex-République yougoslave de Macédoine) dit qu'entre 1991 et 2014, l'ex-République yougoslave de Macédoine a accordé une protection à plus de 400 000 réfugiés. Elle abrite actuellement un millier de personnes ayant besoin d'une protection internationale, dont la plupart appartiennent aux communautés rom, ashkalie et égyptienne. La majorité des réfugiés accueillis dans le centre pour demandeurs d'asile viennent de la République arabe syrienne, du Pakistan et de l'Afghanistan, via la Grèce. En 2014, les autorités ont adopté un programme d'intégration des demandeurs d'asile et un plan d'action visant à remédier à la situation des personnes dont la naissance n'a pas été enregistrée.

10. **M. Ababneh** (Jordanie) dit l'importance de l'action sur le terrain des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile, en coopération avec le HCR, et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'aide au rapatriement volontaire est l'un des aspects les plus importants de l'aide dans son ensemble.

11. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Ce n'est pas sans une certaine émotion qu'il évoque la situation des réfugiés syriens, car la générosité du peuple syrien envers les réfugiés l'a profondément marqué à chacune de ses visites. Il assure que le HCR continuera d'œuvrer dans le plus strict respect des principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

12. **M. Vos** (Pays-Bas) s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Rappelant que les trois quarts des réfugiés dans le monde ont quitté leur pays depuis plus de cinq ans, il estime qu'il est plus que jamais nécessaire de trouver des solutions durables pour leur permettre de vivre dans la dignité. À cette fin, les Pays-Bas se félicitent du rôle joué par le HCR aux côtés du Gouvernement danois dans l'Alliance pour les solutions. Ils appuient la mise en œuvre du Programme de transformation ainsi que l'application de la note conjointe du HCR et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la coordination dans les situations mixtes, non seulement au siège mais aussi sur le terrain.

Suite à la Conférence de La Haye sur l'apatridie, les Pays-Bas annoncent la création d'un mécanisme national pour la détermination de l'apatridie.

13. **M. Adhikari** (Observateur du Népal) rappelle que le Népal accueille depuis plus de vingt ans des milliers de réfugiés bhoutanais et a fait tout son possible pour assurer leur protection et leur sécurité. Le Népal a déployé de nombreux efforts pour trouver une solution durable à ce problème par la voie des négociations bilatérales, mais s'est heurté à la non-application par le Bhoutan des décisions prises à l'issue des 17 cycles de négociations au niveau ministériel. Aucun réfugié bhoutanais n'a pu rentrer dans son foyer, pas même ceux qui avaient été reconnus comme tels par la Mission conjointe de vérification népalo-bhoutanaise en 2003. Le Népal souhaite la reprise du processus, le rapatriement des réfugiés bhoutanais et la fermeture des camps le plus rapidement possible. Il rappelle que la responsabilité principale de la mise en place des conditions permettant le retour volontaire en toute sécurité et dans la dignité incombe au pays d'origine.

14. **M. Ren** (Chine) estime que la communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour préserver la paix. Les différends régionaux et internationaux doivent être résolus par des moyens pacifiques et l'accent doit être mis sur la prévention afin d'éviter la récurrence des conflits. Un partage des responsabilités et de la charge est également nécessaire, et les pays développés devraient honorer leurs engagements à l'égard des pays d'accueil des réfugiés en matière d'assistance technique. Les demandes légitimes des pays d'accueil doivent être prises en compte et il faut essayer d'encourager la réinstallation ou le retour vers le pays d'origine. Le Gouvernement chinois s'acquitte de son devoir de protection des réfugiés et a augmenté sa contribution au HCR; ainsi, 230 millions de yuan ont été consacrés à l'aide aux réfugiés syriens, 80 millions de yuan ont été versés pour le Soudan du Sud et 230 autres millions pour la lutte contre l'épidémie d'Ebola. La Chine contribue également aux activités de l'Union africaine et de l'OMS.

15. **M. Finol** (République bolivarienne du Venezuela) dit que le Venezuela accueille les personnes qui ont besoin d'une protection internationale, mû par la conviction que l'inclusion constitue la meilleure des protections. Cette philosophie se traduit par la mise en œuvre de politiques publiques qui permettent aux réfugiés d'avoir accès gratuitement à l'éducation et aux soins de santé. Les réfugiés peuvent exercer pleinement leurs droits économiques et notamment leur droit au travail. Ils bénéficient des prestations sociales et autres avantages conférés par le Gouvernement aux citoyens vénézuéliens. Le Venezuela dénonce les causes systémiques qui poussent des millions de personnes à fuir leur pays et affirme que seul un engagement ferme en faveur de la paix et de la réduction des inégalités pourra mettre un terme à ce fléau.

16. **M. Yeganyan** (Observateur de l'Arménie) dit que son pays a demandé à devenir membre de plein droit du Comité exécutif du HCR et s'apprête pour la première fois depuis son indépendance à verser une contribution financière au HCR. Les Arméniens, qui ont souvent dû quitter dans l'urgence leur foyer au cours de leur histoire, accueillent à l'heure actuelle 15 000 personnes qui ont fui le conflit en Syrie. Le Gouvernement arménien a mis en place à leur intention une procédure accélérée d'asile et leur octroie des permis de résidence. Les Arméniens de souche bénéficient quant à eux d'une procédure de naturalisation accélérée. L'Arménie est également devenue un pays d'accueil pour des demandeurs d'asile ukrainiens, dont le nombre ne cesse d'augmenter. L'Arménie, qui tire parti des compétences et de l'expérience professionnelle des Syriens, notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat, demande au HCR et à ses partenaires internationaux de maintenir le niveau de leur aide en 2015 et 2016 pour que l'intervention d'urgence puisse se transformer en aide à long terme et pour que des solutions durables soient mises en place. Ces mesures sont d'autant plus importantes que l'Arménie s'est engagée dans un processus de réforme de sa législation en matière d'asile. Elle a également entrepris de réduire les cas d'apatridie en conférant la nationalité arménienne à 85 000 apatrides et a élaboré un projet

de loi sur la question. Le Gouvernement arménien rappelle que 952 familles arméniennes déplacées de force d'Azerbaïdjan vivent dans des conditions précaires depuis vingt-cinq ans et en appelle à l'aide de pays donateurs afin de leur procurer un logement décent.

17. **M^{me} Salsa** (Estonie) s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Elle se félicite de l'accord conclu en avril dernier entre le Haut-Commissaire et le Coordonnateur des secours d'urgence sur la coopération entre le HCR et le Bureau des affaires humanitaires dans les situations de réfugiés mixtes et de déplacement, et demande à ces organisations de s'assurer de la mise en pratique de l'accord. Préoccupée par la situation de plus en plus complexe aux frontières de l'Europe, l'Estonie estime qu'il faut en faire plus pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des crises.

18. **M. Dunbar** (Observateur d'Haïti) dit qu'Haïti participe pour la première fois en qualité d'observateur aux réunions intersessions du Comité exécutif du HCR. Il souscrit aux deux déclarations faites par le Paraguay au nom des pays du GRULAC (Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes). Préoccupé par la persistance sur le continent africain de nombreux conflits armés qui risquent non seulement d'augmenter davantage le nombre des réfugiés et des apatrides, mais surtout de les rendre encore plus vulnérables, Haïti en appelle à une solidarité internationale plus coordonnée, à un partage de la charge et à des actions sur le terrain mieux pensées et plus efficaces, afin de prévenir les crises en gestation, de résoudre les conflits et de créer des conditions plus favorables à la paix dans le monde. M. Dunbar exprime la gratitude du peuple haïtien pour l'appui du HCR dans la finalisation d'un projet de loi sur la nationalité, afin de lutter contre l'apatridie.

19. **M^{me} Csizmadia** (Hongrie) dit que la Hongrie est partie à toutes les conventions internationales et régionales pertinentes sur l'apatridie. Elle a amélioré sa législation en la matière et a adopté en juillet 2007 une procédure autonome de détermination de l'apatridie. Résolue à mener un travail de sensibilisation sur la question, la Hongrie a contribué activement au premier Forum mondial sur l'apatridie qui s'est tenu à La Haye en septembre 2014. Profondément préoccupée par l'évolution de la crise syrienne, elle a fourni une contribution financière au travail des institutions de l'ONU en Syrie et dans les pays voisins et accueille des réfugiés syriens.

20. **M. Streeter** (Chili) estime que la présence du Secrétaire général de l'ONU à la session actuelle du Comité exécutif témoigne d'un appui politique et institutionnel fort au travail du HCR et de la valeur accordée au travail humanitaire dans l'édification d'une gouvernance mondiale plus ouverte. Le Chili a adopté en 2010 une loi relative à la protection des réfugiés. Il participe depuis 1999 au programme de réinstallation du HCR et a accueilli dans ce cadre des centaines de réfugiés issus de plus de 30 pays. Le Chili a la conviction que la Déclaration et le Plan d'action du Brésil, que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes adopteront en décembre prochain, constituera une contribution importante de la région à la protection internationale des réfugiés.

21. **M. Ulloa Alvarenga** (Observateur d'El Salvador) s'associe à la déclaration faite par le Paraguay au nom des pays du GRULAC. Il se déclare préoccupé par les nouvelles formes de déplacements forcés qui privent de protection internationale les groupes les plus vulnérables. El Salvador est également très préoccupé par la migration irrégulière de mineurs accompagnés et non accompagnés originaires des pays du triangle nord de l'Amérique centrale (El Salvador, Honduras et Guatemala), dans des conditions dangereuses. Il souligne la nécessité de promouvoir la responsabilité partagée entre États d'origine, de transit et de destination et d'assurer une protection internationale aux personnes en transit. Il faut également prendre des mesures pour favoriser l'unité familiale, qui est la pierre angulaire de la protection des enfants.

22. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit que la mise en place par les Pays-Bas d'un mécanisme visant à déterminer le statut d'apatridie est une mesure très importante qui devrait servir de modèle aux autres pays. Il félicite l'Arménie pour sa

première contribution financière aux activités du HCR, qui revêt une grande valeur symbolique. Il estime que la nouvelle loi haïtienne sur la nationalité est un instrument de protection précieux pour les Haïtiens et leurs descendants qui risquent de devenir l'un des groupes d'apatrides les plus importants. Il remercie la Hongrie pour l'efficacité du Centre mondial d'enseignement et de services du HCR installé à Budapest, qui a contribué à la réduction des coûts et à l'amélioration de l'efficacité du Haut-Commissariat.

23. **M. Soe** (Observateur du Myanmar) affirme que l'État de Rakhine au Myanmar n'est pas le lieu d'origine des réfugiés de la mer qui arrivent sur les côtes de différents pays de la région. Il s'agit de ressortissants de pays de la région qui sont victimes de groupes criminels locaux et internationaux qui se livrent à la traite des personnes vers l'Asie du Sud-Est et au-delà. Les coupables de ces exactions doivent être arrêtés et jugés conformément à la loi. S'agissant des réfugiés du Myanmar se trouvant en Thaïlande, leur pays d'origine est disposé à les accueillir et souhaite leur prompt retour.

24. **M. Mercado** (Argentine) s'associe à la déclaration faite par le Paraguay au nom des pays du GRULAC. La protection des réfugiés est une question prioritaire pour l'Argentine; elle figure dans la Constitution, dans la loi sur les migrations et dans la loi de reconnaissance et de protection du réfugié. Grâce à l'action de l'Argentine, des progrès ont été réalisés en matière de protection des réfugiés au plan national tout comme dans le cadre du Mercosur. L'Argentine est partie à la Convention relative au statut des apatrides, et le Congrès de la nation a approuvé en août dernier un projet de loi en vue de l'adhésion du pays à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. Les personnes demandant le statut de réfugié reçoivent en Argentine une aide juridique gratuite à toutes les étapes de la procédure de détermination de la condition de réfugié. L'Argentine accorde une attention particulière à la situation des mineurs non accompagnés. Elle a déposé à cet égard, avec les autres pays membres du Mercosur, une demande d'avis consultatif à la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur la situation des enfants migrants, afin de connaître avec précision les obligations des États en la matière et les mesures qu'ils doivent adopter pour les enfants au regard de leur situation migratoire ou de celle de leurs parents. Il s'agit d'une initiative sans précédent, qui a donné lieu à l'opinion consultative du 19 août intitulée «Droits des enfants migrants et/ou ayant besoin d'une protection internationale».

25. **M^{me} Rebong** (Philippines) dit que la protection des réfugiés, qui est une tradition ancienne aux Philippines, a été étendue par l'intermédiaire du Mécanisme de transit d'urgence. Les Philippines ont versé une contribution de 3,1 millions de dollars au HCR et à l'OIM ces cinq dernières années. La coopération dans le cadre du Mécanisme se poursuit en dépit des difficultés auxquelles est confronté le pays, du fait notamment de la nécessité de prendre en charge des millions de personnes déplacées par le typhon Haiyan. En octobre prochain, les Philippines accueilleront la consultation gouvernementale régionale des pays de l'Asie du Sud-Est dans le cadre de l'Initiative Nansen.

26. **M. Klymenko** (Observateur de l'Ukraine) dit que l'Ukraine doit faire face à un afflux de personnes déplacées par l'annexion illégale de la République autonome de Crimée par la Fédération de Russie, puis du fait des activités subversives menées par la Russie dans le sud-est de l'Ukraine. Le Gouvernement ukrainien fait tout son possible pour régler les problèmes des personnes déplacées et trouver des solutions durables, notamment sur la base des recommandations des organismes de l'ONU. L'Ukraine souhaite que l'assistance fournie aux populations du sud-est du pays soit strictement conforme aux règles et normes internationales pertinentes, en étroite collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge et sous sa supervision. Le Plan de paix élaboré par le Président de l'Ukraine prévoit une revitalisation des régions déstabilisées pour permettre le retour rapide des personnes déplacées. L'Ukraine respecte les accords conclus par le Groupe de contact le 5 septembre, mais des groupes armés irréguliers soutenus par la Russie continuent à terroriser les habitants et à les contraindre à fuir. La Fédération de Russie doit retirer ses

unités militaires du territoire de l'Ukraine et cesser de soutenir les groupes terroristes en leur fournissant des armes et des mercenaires si elle souhaite réellement pourvoir aux besoins des Ukrainiens déplacés.

27. **M. Mendoza Gantes** (Observateur du Panama) dit que son gouvernement soutient le bureau régional du HCR au Panama. Grâce à l'aide qui lui a été fournie, le Panama a pu adhérer en 2011 aux conventions sur l'apatridie. Il a adopté une loi sur le statut provisoire de protection humanitaire afin que des centaines de Colombiens puissent obtenir une résidence permanente dans le pays. Le Gouvernement panaméen participe à l'initiative de contrôle de qualité mise en place dans la région en matière de protection. Le Panama est préoccupé par les déplacements provoqués par la violence en El Salvador, au Guatemala et au Honduras et recherche une solution conjointe à ce problème qui fragilise des enfants et des adolescents. Il souhaite également renforcer les mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux pour la lutte contre les réseaux de trafics illicites et la traite des personnes. Il appuie également le Processus de Carthagène + 30.

28. **M^{me} Pictet-Althann** (Observatrice de l'Ordre souverain et militaire de Malte) indique que le service mondial de secours de l'Ordre de Malte, Malteser International, apporte des soins de santé aux Syriens déplacés à la frontière entre la Syrie et la Turquie et met sur pied un hôpital de chirurgie à Bab al-Salam. Depuis août 2014, la mission de l'Ordre de Malte en Iraq apporte des soins médicaux à 25 000 personnes déplacées à Erbil et ces activités se développent progressivement dans d'autres régions du pays. Au Liban, l'Ordre distribue des médicaments et des denrées alimentaires aux réfugiés syriens. Il apporte également une aide aux civils en République centrafricaine et aux réfugiés du Soudan du Sud dans le nord de l'Ouganda, et il distribue une aide alimentaire dans le Soudan du Sud. Malteser International met en œuvre des programmes d'assistance aux personnes déplacées et aux réfugiés au Myanmar et en Thaïlande depuis de nombreuses années, et aux Philippines depuis le passage du typhon Haiyan en 2013. Les flux migratoires par la Méditerranée restent particulièrement préoccupants, les services de secours de l'Ordre de Malte en Italie continuent d'apporter une aide à l'opération Mare Nostrum.

29. **M. Chikh** (Organisation de coopération islamique) rappelle que les pays membres de l'Organisation de coopération islamique ont toujours eu à cœur d'offrir asile et protection aux populations réfugiées et accueillent actuellement le plus grand nombre de réfugiés dans le monde. La situation préoccupante des réfugiés syriens et irakiens, et parmi eux des minorités ethniques et religieuses, fait l'objet d'une grande attention de l'organisation, qui continue à lancer des appels à ses pays membres pour une mobilisation accrue. En Afrique, l'organisation a apporté une aide humanitaire en faveur des réfugiés de Somalie et de République centrafricaine. Elle a lancé plusieurs appels urgents à ses États membres pour demander une assistance accrue aux réfugiés présents dans son espace, et a ainsi pu mobiliser la solidarité islamique pour venir en aide aux réfugiés somaliens installés dans les camps de Dadaab et aux personnes qui sont retournées dans leur pays. Entre janvier et mai 2014, elle a effectué des missions humanitaires en République centrafricaine, au Tchad et au Cameroun. En septembre 2014 à New York, la réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de coopération islamique a entériné la décision de mener une transition progressive de son assistance humanitaire vers une aide durable axée sur le développement.

30. **M. Lonnback** (Organisation internationale pour les migrations – OIM) constate que l'un des aspects les plus dramatiques des migrations forcées est l'augmentation du nombre de migrants qui décèdent en mer ou dans d'autres situations périlleuses. L'OIM estime que 4 077 migrants ont perdu la vie en 2014, et au moins 40 000 depuis l'année 2000. L'OIM et le HCR ont décidé de partager leurs expériences concernant les flux migratoires mixtes et de faire une synthèse de leurs meilleures pratiques dans ce domaine. Les deux organisations

travaillent aussi en étroite collaboration sur les questions de migration et de changements climatiques dans le cadre du Comité de haut niveau sur les programmes, du processus découlant de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de l'initiative Nansen sur les déplacements transfrontaliers provoqués par les catastrophes. Une série de manifestations multilatérales importantes consacrées au développement et aux questions humanitaires aura lieu au cours des deux prochaines années, notamment la tenue en 2016 du premier Sommet humanitaire mondial.

31. **M. Eklu** (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO) dit que la région de la CEDEAO est encore aux prises avec les conséquences de la crise récente au Mali et que des centaines de milliers de personnes sont déplacées au Nigéria en raison des activités de Boko Haram. On assiste en outre dans la région à la plus forte épidémie de la maladie à virus Ebola de l'histoire. Afin de réduire le nombre de décès et d'infections, la Commission de la CEDEAO a pris des mesures en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé ainsi que d'autres organismes régionaux, et elle demande à tous ses partenaires de se mobiliser pour lui apporter une assistance d'urgence. Avec le soutien de la CEDEAO et d'autres partenaires, le Gouvernement malien progresse sur la voie d'une solution politique et se prépare à organiser prochainement le rapatriement volontaire des réfugiés maliens. La CEDEAO et le HCR continuent à travailler en partenariat afin de promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

32. **M. Hernandez** (Community and Family Services International), s'exprimant au nom de la communauté des ONG, attire l'attention sur les questions relatives à la protection des réfugiés et des personnes déplacées que les ONG estiment les plus urgentes. Les États et le HCR doivent encourager la participation et l'initiative des femmes et des enfants qui se trouvent en situation de déplacement forcé. Il faut promouvoir l'autonomie et les droits fondamentaux des réfugiés en situation prolongée. Les États doivent garantir le non-refoulement et assurer la protection des réfugiés. Les réfugiés urbains ou installés en dehors des camps doivent aussi être protégés. Les États doivent mettre en place un cadre juridique pour la défense des droits des déplacés internes et apporter un soutien aux communautés d'accueil.

33. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il fait observer en particulier que le HCR est déterminé à apporter son soutien au rapatriement volontaire des réfugiés du Myanmar et il exhorte les autorités du Myanmar à s'engager à trouver une solution au problème d'apatridie qui persiste dans ce pays. En ce qui concerne la situation en Ukraine, il s'engage à continuer à travailler avec les autorités de ce pays pour aider les déplacés internes et il garantit que le HCR mènera ses activités dans le strict respect des principes humanitaires, conformément à son mandat. Il indique que le HCR compte aujourd'hui quelque 900 ONG partenaires dans le monde et il souligne que ce partenariat, qui revêt aujourd'hui un caractère stratégique pour l'organisation, est devenu indispensable au succès de son action.

34. **Le Président** note que les délégations ont réaffirmé la nécessité de renforcer la protection internationale et de consolider les principes du non-refoulement et de l'accès sans entrave aux victimes des conflits. Elles ont également souligné l'importance du caractère apolitique des activités du HCR. Le Président se félicite qu'un grand nombre d'États membres aient soutenu les efforts visant à mettre un terme à l'apatridie. Les délégations ont exprimé leur soutien aux efforts visant à rendre les femmes autonomes et à lutter contre la violence sexiste dans les situations de déplacement. Elles ont recommandé de renforcer les partenariats, de développer les activités relatives à l'éducation, en particulier pour les enfants, d'élargir la base des donateurs et d'améliorer la coordination. Elles ont également encouragé le HCR à renforcer la coopération avec les

gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales. Prenant acte du fardeau énorme que les situations de crise placent sur les pays d'accueil et les communautés locales, les délégations ont engagé toutes les parties prenantes à leur apporter un soutien systématique et à faire montre d'une plus grande solidarité en augmentant leurs contributions aux activités du HCR. Elles ont souligné en outre l'importance de la prévention et des efforts visant à apporter des solutions durables aux situations de déplacement et aux conflits qui en sont souvent à l'origine.

Droit de réponse

35. *Les représentants de l'Algérie, du Maroc et de la Fédération de Russie font des déclarations dans l'exercice de leur droit de réponse.*

36. **M. Delmi** (Algérie), exerçant son droit de réponse, affirme que, lors de son intervention dans le cadre du débat général, le représentant du Maroc a effectué des amalgames et dit des contre-vérités sur l'Algérie en tant que pays accueillant des réfugiés sahraouis dans le Sahara occidental, et sur l'évolution du processus politique visant à apporter une solution au différend qui oppose les deux pays.

37. **M. Boukili** (Maroc), exerçant son droit de réponse, répond que les propos du représentant de l'Algérie sont erronés et réitère les affirmations faites lors de son intervention concernant la situation des réfugiés dans les camps de Tindouf en Algérie et les différends politiques entre les deux pays.

38. **M. Smorodin** (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, affirme que, lors de son intervention dans le cadre du débat général, le représentant de l'Ukraine a formulé des accusations et tenu des propos erronés sur le rôle et les actions de la Fédération de Russie dans le sud-est de l'Ukraine, et sur l'aide qu'elle apporte aux réfugiés et aux personnes déplacées dans cette région. Il fournit des précisions à ce sujet.

La séance est levée à 13 h 5.